

ACTIVITE DE LA DELEGATION SUISSE AU SEIN DE LA COMMISSION DES
NATIONS NEUTRES POUR LA SURVEILLANCE DE L' ARMISTICE EN COREE

* * *

Rapport de P-H. AUBARET, Consul Général,
pour la période de mi-mars au début d'octobre 1957

- - - - -



T A B L E D E S M A T I E R E S

**ACTIVITE DE LA DELEGATION SUISSE AU SEIN DE LA COMMISSION DES
NATIONS NEUTRES POUR LA SURVEILLANCE DE L' ARMISTICE EN COREE**

II. ACTIVITE DE LA MSSG Page 5

* * *

III. ACTIVITE DE LA COMMISSION MILITAIRE
D'ARMISTICE (MAC) Page 15

IV. **Rapport de P-H. AUBARET, Consul Général,
pour la période de mi-mars au début d'octobre 1957** 17

V. LA DELEGATION SUISSE Page 23

VI. REMARQUES FINALES - - - - - Page 27

ACTIVITE DE LA DELEGATION SUISSE AU SEIN DE LA COMMISSION DES
NATIONS NEUTRES POUR LA SURVEILLANCE DE L'ARMISTICE EN CORÉE

Rapport de F.-H. AUBERT, Consul Général,

pour la période de mi-mars au début d'octobre 1957

T A B L E D E S M A T I E R E S

I. REMARQUES GENERALES	Page 3
II. ACTIVITE DE LA NNSC	Page 5
III. ACTIVITE DE LA COMMISSION MILITAIRE D'ARMISTICE (MAC)	Page 15
IV. LES RELATIONS DES DELEGATIONS NEUTRES	Page 17
V. LA DELEGATION SUISSE	Page 25
VI. REMARQUES FINALES	Page 27

Arrivé au terme de sa mission, j'ai reçu mon successeur, Monsieur André Dominici, Conseiller de légation, le 5 octobre à Séoul et lui ai transmis mes fonctions le 8 octobre, à son départ pour Pusan. Antérieurement à rejoindre directement son poste en Nouvelle-Zélande, j'ai quitté Séoul pour Wellington. Auparavant, la transmission des fonctions a toujours eu lieu à Tokio, siège du commandement des Nations Unies (UNC), auquel l'ancien et le nouveau Membre suisse de la NNSC faisaient ensemble leur visite, l'un pour prendre congé, l'autre pour prendre contact. Le siège de l'UNC ayant été transféré à Séoul le 1^{er} juillet, il a paru préférable de se rencontrer en Corée.

M. le Colonel Roger Vodes, remplaçant du chef de délégation, succéda au début d'avril à M. le Colonel HNS Hans Ruchhofner.

Mon rapport couvre la période de ma mission de mi-mars au début d'octobre 1957; il se touche à des événements antérieurs que dans la mesure nécessaire à l'exposé de quelques unes des questions traitées.

ACTIVITE DE LA DELEGATION SUISSE AU SEIN DE LA COMMISSION DES
NATIONS NEUTRES POUR LA SURVEILLANCE DE L' ARMISTICE EN COREE

du Département politique fédéral sont restées inchangées pour

* * *

moi. Cela m'a permis de poursuivre la ligne de conduite de

ceux qui m'ont précédé. Rapport de P-H. AUBARET, Consul Général, mesure de

Département pour la période de mi-mars au début d'octobre 1957

Désigné par le Conseil Fédéral le 26 février 1957 comme chef de la délégation suisse à Panmunjom et membre suisse de la commission des Nations Neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée (NNSC), j'ai quitté Berne le 5 mars. Reçu à Tokio le 17 mars par mon prédécesseur, Monsieur Jean de Stoutz, Conseiller de légation, j'ai repris la direction de la délégation le 19 mars et suis arrivé le même jour à Panmunjom.

Arrivé au terme de ma mission, j'ai reçu mon successeur, Monsieur André Dominicé, Conseiller de légation, le 6 octobre à Séoul et lui ai transmis mes fonctions le 8 octobre, à son départ pour Panmunjom. Autorisé à rejoindre directement mon poste en Nouvelle-Zélande, j'ai quitté Séoul pour Wellington. Auparavant, la transmission des fonctions a toujours eu lieu à Tokio, siège du commandement des Nations Unies (UNC), auquel l'ancien et le nouveau Membre suisse de la NNSC faisaient ensemble leur visite, l'un pour prendre congé, l'autre pour prendre contact. Le siège de l'UNC ayant été transféré à Séoul le 1^{er} juillet, il a paru préférable de se rencontrer en Corée.

M. le Colonel Roger Vodoz, remplaçant du chef de délégation, succéda au début d'avril à M. le Colonel EMG Hans Bachofner.

Mon rapport couvre la période de ma mission de mi-mars au début d'octobre 1957; il ne touche à des événements antérieurs que dans la mesure nécessaire à l'exposé de quelques unes des questions traitées.

Les directives données à mon prédécesseur par M. le Chef du Département politique fédéral sont restées inchangées pour moi. Cela m'a permis de poursuivre la ligne de conduite de ceux qui m'ont précédé, tout en tenant au fur et à mesure le Département au courant des événements et de l'exécution de ma tâche.

ses organes externes, la RUCO poursuivait son activité routinière au siège de Pannunjen. L'absence de controverse était utilisée à chaque occasion, comme lors des réceptions, par Tchadecnievagues ou Polonais, bien souvent par les représentants du côté nord, pour mettre en évidence l'état d'entente et de coopération régnant au sein de la commission neutre, pour célébrer aussi "l'importance de sa contribution en faveur de la paix en Corée".

Cette euphorie locale n'était guère en harmonie avec l'antagonisme manifeste des signataires de l'accord d'armistice (AA). Et au nord autorités civiles et militaires ne cessaient de rappeler qu'elles tenaient au maintien intégral de l'accord, au sud des voix de plus en plus nombreuses s'exprimaient tout différemment: dans des discours, dans la presse, etc., l'opinion publique était mise en garde contre le danger créé par le renforcement du potentiel militaire que le Nord était accusé d'avoir réalisé au mépris de l'accord d'armistice, tandis que le Sud s'en était tenu aux limites convenues.

L'été fut marqué par la déclaration du 21 juin, par laquelle l'UNC fit savoir qu'il ne se considérait plus comme lié par les dispositions limitant le remplacement du matériel militaire (13 à AA).

La réunification du pays, but primordial constamment invoqué au nord comme au sud de la Corée, reste un objectif qui paraît encore hors d'atteinte à vues humaines. Les communistes ne la concevaient que sous leur égide; les représentants de la République de Corée (ROK) ne font pas mystère que, selon eux, il ne reste que la force des armes pour en décider. En bref, la question coréenne continue à suivre les aléas de la guerre froide. Il n'est pas jusqu'aux débats de la RUCO qui n'en aient

I. REMARQUES GENERALES

Au printemps 1957, la situation dans laquelle se trouvait la NNSC ne différait guère de ce qu'elle avait été au cours de l'hiver, après la suspension des équipes de contrôle en 1956. Privée de ses organes externes, la NNSC poursuivait une activité routinière au siège de Panmunjom. L'absence temporaire de controverse était utilisée à chaque occasion, séances ou réceptions, par Tchécoslovaques ou Polonais, bien secondés par les représentants du côté nord, pour mettre en évidence l'esprit d'entente et de coopération régnant au sein de la commission neutre, pour célébrer aussi "l'importance de sa contribution en faveur de la paix en Orient".

Cette euphorie locale n'était guère en harmonie avec l'antagonisme manifeste des signataires de l'accord d'armistice (AA). Si au nord autorités civiles et militaires ne cessaient de rappeler qu'elles tenaient au maintien intégral de l'accord, au sud des voix de plus en plus nombreuses s'exprimaient tout différemment: dans des discours, dans la presse, etc., l'opinion publique était mise en garde contre le danger créé par le renforcement du potentiel militaire que le Nord était accusé d'avoir réalisé au mépris de l'accord d'armistice, tandis que le Sud s'en était tenu aux limites convenues.

L'été fut marqué par la déclaration du 21 juin, par laquelle l'UNC fit savoir qu'il ne se considérait plus comme lié par les dispositions limitant le remplacement du matériel militaire (13 d AA).

La réunification du pays, but primordial constamment invoqué au nord comme au sud de la Corée, reste un objectif qui paraît encore hors d'atteinte à vues humaines. Les communistes ne la conçoivent que sous leur égide; les représentants de la République de Corée (ROK) ne font pas mystère que, selon eux, il ne reste que la force des armes pour en décider. En bref, la question coréenne continue à suivre les aléas de la guerre froide. Il n'est pas jusqu'aux débats de la NNSC qui n'en aient

eu l'écho, lorsque par exemple Polonais et Tchecoslovaque qualifièrent de "sabotage des pourparlers de Londres sur le désarmement" la transformation en unité pentomique d'une division américaine stationnée en Corée.

Activité de plus en plus réduite de la NNSC, antagonisme manifeste des parties, modernisation des armements, etc., ces facteurs pourraient donner à croire que les adversaires sont à l'affût du moindre incident pouvant déclencher la reprise des hostilités. L'impression est un peu différente sur place. Sans doute des incidents surgissent-ils périodiquement (violations d'espace aérien ou d'eaux territoriales, infiltrations, etc.); sans doute l'opposition des deux camps est-elle profonde. Il n'en reste pas moins que les deux parties, quels que soient leurs motifs respectifs, donnent l'impression d'éviter tout ce qui pourrait mettre sérieusement en cause l'élément essentiel de l'accord d'armistice: le cessez-le-feu.

Le Département politique fédéral fut tenu régulièrement au courant de notre activité, par nos rapports hebdomadaires et nos télégrammes.

Les principaux sujets traités furent les suivants:

RAPPORTS MENSUELS D'EVALUATION A LA NAC

Compilations de routine, basées uniquement sur les données des parties, ces rapports se succédèrent jusqu'à et y compris celui du mois de mai 1957. La formule utilisée resta inchangée.

REPARATIONS DES DOMMAGES SUBIS PAR DES MEMBRES DES DELEGATIONS SUISSES A LA SUITE D'ACCIDENTS DE TRANSPORT DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS

Cette question de la "compensation", connue en la désigne couramment, remonte à 1956. Soulevée à l'origine par le nombre suisse, elle était toujours sans réponse de l'UNC/NAC au début

II. ACTIVITE DE LA NNSC

De mi-mars au début d'octobre, la NNSC a tenu 35 séances, dont cinq extraordinaires.

Durant la période creuse du printemps 1957, la NNSC tint régulièrement des séances hebdomadaires de pure routine. Cette "vie végétative" illustre combien l'activité de la commission, telle qu'elle avait été originairement prévue par l'AA, appartenait au passé.

L'atmosphère changea brusquement avec la déclaration du 21 juin, par laquelle l'UNC fit savoir qu'il suspendait pour sa part l'application de l'article 13 d AA. Les trois mois qui suivirent, chargés de nombreux débats au sein de la NNSC (alors que la MAC ne tint que trois séances), furent une assez lourde période pour ceux qui y participèrent.

Si l'année 1956 avait été marquée par la suspension des équipes de contrôle, l'initiative du 21 juin fut l'événement de 1957 jusqu'au début d'octobre.

Le Département politique fédéral fut tenu régulièrement au courant de notre activité, par mes rapports hebdomadaires et mes télégrammes.

Les principaux sujets traités furent les suivants:

RAPPORTS MENSUELS D'EVALUATION A LA MAC

Compilations de routine, basées uniquement sur les données des parties, ces rapports se succédèrent jusqu'à et y compris celui du mois de mai 1957. La formule utilisée resta inchangée.

REPARATIONS DES DOMMAGES SUBIS PAR DES MEMBRES DES DELEGATIONS NEUTRES A LA SUITE D'ACCIDENTS DE TRANSPORT DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS

Cette question de la "compensation", comme on la désigne couramment, remonte à 1956. Soulevée à l'origine par le membre suisse, elle était toujours sans réponse de l'UNC/MAC au début

de 1957. Après consultation du Département politique fédéral, elle fut reprise à ma suggestion par la NNSC, qui adressa une nouvelle lettre de rappel à l'UNC/MAC. Cette démarche est restée sans effet pratique, la réponse ayant été une fois de plus que l'affaire était toujours à l'examen. Le membre polonais, principal intéressé, continua à témoigner de beaucoup de patience, bien qu'il m'ait mentionné de nouveau le sujet peu avant mon départ. Le Senior Member UNC/MAC m'avait laissé entrevoir une réponse qui, toutefois, n'était pas arrivée lorsque j'ai quitté Panmunjom.

ARTICLE 13 d AA

- a. Préliminaires: généralités
- b. rôle de la ROK
- c. attitude du côté UNC
- d. Déclaration du 21 juin
- e. Suites: réaction du côté Nord; appel à la NNSC
- f. lettre NNSC à MAC du 25 juillet
- g. évaluation pour juin 1957

a. L'action entreprise par l'UNC en 1956 s'était au fond arrêtée à mi-chemin, avec la suspension des équipes de contrôle. Déjà à l'époque, l'UNC était d'avis que les limites prévues par l'article 13 d AA étaient devenues insupportables.

Congu à l'origine pour une courte durée, l'accord d'armistice devait inévitablement manquer de souplesse avec les années. Il eût été possible d'y remédier par entente entre les parties, si les circonstances avaient été favorables à de telles négociations. Aucune des deux parties à l'AA ne l'a tenté.

La rapidité des progrès techniques intervenus depuis la signature de l'AA en 1953 rendait à elle seule presque impossible l'observation d'une clause aussi rigide que l'article 13 d AA. Le côté Sud n'en faisait pas mystère. Le côté Nord, qui n'y faisait pas la moindre allusion, devait cependant connaître un problème semblable, comme cela m'a été confirmé

en privé à l'époque par le membre tchécoslovaque de la NNSC, pour ne citer que lui.

Cela nous a préoccupés longuement et profondément à Panmunjom, où nous nous sommes souvent demandé s'il ne conviendrait pas de tenter une action préventive en recourant à la latitude d'initiative réservée aux membres de la NNSC et à la NNSC, par les articles 49 et 50 de l'AA, pour soumettre aux parties une recommandation qui les aurait éventuellement amenées à entamer des pourparlers. Les circonstances n'y furent certes pas propices. Une telle initiative aurait aussi impliqué une vraisemblable réactivation des organes de contrôle, car le côté Sud n'aurait certainement pas pu envisager de nouveaux engagements sans avoir, cette fois-ci, la sérieuse garantie d'un contrôle efficace de part et d'autre de la ligne de démarcation. Les expériences du passé en matière de contrôles n'étaient pas faites pour encourager une initiative de ce genre.

b. En 1956 déjà, le Gouvernement de la République de Corée (ROK), en saluant la suppression des équipes de contrôle, l'avait qualifiée de demi-mesure. La dénonciation de l'article 13 d, depuis longtemps à l'ordre du jour en Corée (où l'on souhaite ouvertement la dénonciation de l'accord d'armistice tout entier), et le retour à une politique de force, devinrent les "leit-motifs" des représentants sud-coréens aussi bien à l'étranger que dans le pays.

Il fut intéressant de constater à l'époque que, croyant probablement mieux contribuer ainsi à la réalisation de ses vues, la ROK prétendait que l'affaire relevait somme toute de Washington et de Séoul, dans l'idée peut-être d'éviter ainsi les lenteurs d'une consultation du "groupe des seize". Cette attitude n'empêchait pas les mêmes milieux de souligner en d'autres occasions le caractère collectif de l'intervention des Nations Unies en Corée, lorsque cela répondait à leurs besoins.

c. Du côté UNC, la préparation de l'opinion publique déjà observée par mon prédécesseur alla "crescendo". L'observation n'était pas toujours facile, de Panmunjom, où l'on recevait les échos de déclarations parfois contradictoires. Peu de jours encore avant la déclaration du 21 juin, le Général Lemnitzer lui-même, commandant en chef UNC, disait ne pas savoir où l'on en était.

Les informations qui parvinrent en avril de Berne furent une précieuse indication sur les intentions du côté Sud. Jusque-là, on pouvait se demander si l'UNC déciderait d'ignorer simplement en pratique l'article 13 d, en riposte aux procédés auxquels il accusait le Nord de recourir, - ou s'il dénoncerait ouvertement l'article 13 d. Dans le premier cas, la NNSC, particulièrement Suisses et Suédois, se seraient trouvés devant une situation encore bien plus délicate que celle qui s'est présentée par la suite. Le choix de la seconde possibilité vint confirmer l'impression, déjà éprouvée par mes prédécesseurs, que le côté UNC s'en était bien tenu jusque-là aux limites prescrites par l'AA.

Les attaques constantes des porte-paroles communistes contre "la main-mise" des Etats-Unis d'Amérique en Corée expliquent, du côté UNC, qu'on ait attaché de l'importance à ne pas faire apparaître sa décision comme une décision purement américaine. Ce souci de rappeler le caractère collectif de l'intervention en Corée s'explique aussi par le fait qu'aujourd'hui la plupart des contingents d'autres pays ont été retirés. Les 7000 hommes de la brigade turque constituent la seule contribution qui subsiste à côté des troupes américaines et sud-coréennes, les autres états participant aux forces des Nations Unies n'étant plus représentés que par des groupes de liaison d'un effectif purement symbolique.

d. A la séance de la MAC, convoquée à sa demande le 21 juin, le Général Litzenberg, Senior Member UNC-MAC, fit savoir au côté Nord que l'UNC se considérait délié d'observer plus longtemps l'article 13 d AA en raison, avant tout, des

volontaires dans le pays.

violations dont il l'accusa. Il précisa la portée de cette décision en soulignant que l'UNC entendait rétablir ainsi l'équilibre des forces, dans un but défensif, et qu'il avait l'intention de continuer à respecter le cessez-le-feu ainsi que les autres dispositions de l'AA, sauf celles déjà suspendues en 1956. Cette mesure, releva-t-il, serait rapportée le jour où, l'équilibre rétabli, le Nord témoignerait par les actes de sa volonté de respecter l'AA.

e. La réaction du côté Nord fut massive, mais s'exprima somme toute par l'assortiment des arguments déjà usés à l'excès auparavant. La contre-attaque, qui d'abord parut vive, tourna court après seulement trois séances de la MAC (les seules de l'année à la date de mon départ), et laissa en définitive l'impression que, tout en donnant de la voix, le Nord s'accommodait de la situation.

Ce qui frappa, et me semble devoir être retenu, c'est que le Nord, qui protestait de sa bonne foi et exigeait l'observation intégrale de l'accord, n'ait pas immédiatement sauté sur l'occasion d'offrir par exemple largement l'accès de son territoire à des organes d'inspection dont le compte-rendu, s'il lui avait été favorable, aurait renversé la situation. Rien de tel. A part la bataille des mots, pas la moindre riposte de nature à faire vraiment croire à la véracité de ses assurances. Même en se gardant de tout parti-pris, il est difficile de se soustraire à l'impression que le Nord, malgré la véhémence des protestations, avait pris son parti du fait accompli.

Ce qui paraît peut-être le plus difficile à comprendre, c'est que devant la modernisation ouverte de l'équipement des forces du Sud, le côté Nord se soit contenté de déclarer qu'il continuait, lui, à observer l'article 13 d, c.à.d. à entretenir un armement toujours plus désuet et toujours moins en rapport avec le potentiel des forces adverses. Cette impression ne fait que se renforcer si l'on songe aux risques qu'une Corée du Nord affaiblie doit représenter pour la Chine, - la Chine si vitalemment intéressée qu'elle entretient toujours un corps de volontaires dans le pays.

La NNSC, qui n'avait officiellement pas encore été avisée de la déclaration de l'UNC-MAC, reçut le 22 juin une lettre du Senior Member KPA/CPV-MAC, l'informant brièvement de son attitude devant la déclaration du 21 juin. Cette communication, purement informative, visait peut-être à décourager d'emblée toute velléité suisse ou suédoise de saisir l'occasion de se retirer de la NNSC. Dans une seconde lettre, datée du 27 juin, le même Senior Member exprima l'espoir que la NNSC saurait répondre aux exigences de la situation. Le côté Nord fit également parvenir à la NNSC le texte des communiqués des gouvernements chinois et nord-coréen condamnant l'action de l'UNC.

D'UNC-MAC, ce n'est que par une lettre datée du 29 juin que la NNSC reçut officiellement communication de la déclaration du 21 juin et fut informée que l'UNC cessait jusqu'à nouvel avis l'envoi de rapports concernant le remplacement de matériel.

Ainsi saisie, la NNSC se trouva au centre de la discussion d'une affaire qui aurait dû être débattue en tout premier lieu par les représentants des parties à la MAC. Cette utilisation de la NNSC comme "arène" des débats s'explique par l'impasse à laquelle l'échange des vues avait abouti à la MAC. Enfin, il est probable que le côté Nord espérait, avec l'appui tchécoslovaque et polonais, tirer parti d'une "condamnation" du côté Sud par la NNSC.

f. La thèse des membres tchécoslovaque et polonais était, en gros, que l'action unilatérale de l'UNC constituait une violation de l'AA, qu'il était du devoir de la NNSC de la constater, de la condamner et d'en saisir la MAC.

Avec mon collègue suédois, nous fîmes valoir l'exception d'incompétence: il n'appartenait pas à la NNSC de s'immiscer dans une question du ressort des parties et elle avait le devoir de déférer l'affaire à la MAC.

Le 25 juillet, après un mois de discussions, Tchécoslovaque et Polonais opérèrent une subite volte-face qui permit à la commission unanime d'adresser à la MAC une lettre reprenant l'essentiel du texte d'un projet suisse. Cette unanimité était pourtant plus apparente que réelle. Polonais et Tchécoslovaque n'avaient rien abandonné de leur position de principe. Mais, pour des raisons à eux connues, ils avaient attaché plus d'importance à l'unité apparente de la commission.

Le côté Nord convoqua aussitôt une séance de la MAC, qui eut lieu le 28 juillet. Les deux parties ne firent que confirmer leurs positions respectives. A noter que les représentants de l'une et l'autre déclarèrent expressément reconnaître le bien-fondé du point de vue exprimé par la NNSC quant à la compétence de la MAC.

Pendant ces semaines de débats, la NNSC connut un regain d'intérêt très net au Nord comme au Sud.

Au Nord, où l'on avait souhaité voir la NNSC condamner l'action de l'UNC, cette vogue tomba rapidement; après la lettre du 25 juillet, la NNSC ne fut plus mentionnée par la presse, qui l'avait mise en évidence pour un temps.

Au Sud, en revanche, on parut avoir soudainement réalisé les avantages de propagande que le Nord aurait retirés d'une condamnation de l'action UNC par la NNSC.

G. La lettre du 25 juillet à peine signée, la NNSC entama dans la même séance le problème de l'évaluation des mouvements de personnel et des remplacements de matériel pour le mois de juin. Ce fut la seconde grande discussion de l'été, causée elle aussi par l'action UNC du 21 juin; elle dura deux mois. Polonais et Tchécoslovaque l'utilisèrent pour prolonger, avec vigueur, leur attaques contre l'UNC. La portée aussi bien juridique (interprétation de l'accord) que politique de l'affaire apparut rapidement. Nous avons pu nous y préparer;

en novembre 1956, lors de la discussion relative à l'envoi d'équipes mobiles.

après les informations reçues du Département politique en avril, nous avons envisagé une ligne de conduite et l'avons communiqué à Berne, qui l'avait approuvée.

Deux questions se trouvaient au centre de la discussion:

- fallait-il continuer à évaluer les données sur le matériel contenues dans les rapports que le côté Nord continuait à nous adresser même après le 21 juin, et fallait-il en faire l'objet d'un rapport à la MAC?
- fallait-il se prononcer, - c.à.d. porter un jugement, - sur la suspension de l'envoi de rapports de l'UNC concernant le remplacement de matériel, après le 21 juin?

Tchécoslovaque et Polonais défendaient la thèse que le mandat de la NNSC ne saurait varier en fonction de la volonté d'une seule partie. Cette assertion, en soi attrayante, se fondait sur les articles 61 et 62 AA selon lesquels une modification de l'accord d'armistice ne peut intervenir que par consentement mutuel des parties. L'action UNC du 21 juin constituait par conséquent, à leur avis, une nette violation que la NNSC avait le devoir de constater. Du même coup, elle devait évaluer les rapports sur le matériel que le Nord continuait à lui adresser après le 21 juin.

Suisse et Suédois soutenaient que, pour subsister, le mandat supposait la volonté concordante des parties et que son exécution en dépendait. Par conséquent, dans la mesure où cette volonté concordante faisait défaut, l'exécution du mandat était suspendue. L'interprétation des dispositions de l'accord d'armistice, particulièrement celle des articles 61 et 62, ressortissant aux seuls signataires de l'AA, nous nous refusions à entrer en matière dans la controverse surgie entre les parties. Cette attitude, fondée sur la reconnaissance du caractère restreint du mandat confié à la NNSC, tenait aussi compte de la ligne de conduite suivie par mes prédécesseurs, notamment encore en novembre 1956, lors de la discussion relative à l'envoi d'équipes mobiles.

En somme, Tchécoslovaque et Polonais tentaient de faire jouer à la NNSC le rôle d'une cour d'arbitrage au-dessus des parties. C'est ainsi qu'ils prétendaient que la mission de la NNSC était de garantir l'examen impartial de toutes les controverses surgissant entre les parties. Cela ne les empêchait pas d'enchaîner en déclarant que, quant aux motifs invoqués par ces mêmes parties, la NNSC n'avait pas compétence de les examiner. Or, il était bien connu que l'UNC avait fondé sa décision du 21 juin sur les violations de l'article 13 d dont il accusait le côté Nord. Ce point-là, Tchécoslovaque et Polonais l'ignoraient entièrement. Pourtant, ils demandaient une condamnation de l'action du côté UNC qui aurait exigé l'examen de ce point.

Une autre assertion, qui mérite mention, était de dire que refuser d'évaluer les rapports du côté Nord après le 21 juin revenait à l'instiguer à violer à son tour l'article 13 d AA, une imputation que je repoussai.

D'une façon générale, les excès d'argumentation des membres tchécoslovaque et polonais affaiblirent l'effet de leurs déclarations, dont certains éléments auraient mieux porté sans le fatras qui les entourait.

Comme déjà relevé, au cours de ce débat la position suisse au sein de la NNSC bénéficia sensiblement de l'attitude de mes prédécesseurs. C'est ainsi que les efforts faits en juillet et en novembre 1956, à propos du statut et des fonctions de la commission, s'avérèrent d'une référence utile. Dans l'ensemble et au long des années, la constance de l'attitude suisse à la NNSC apparaît bien établie.

La commission ne parvint pas à s'entendre sur l'évaluation pour le mois de juin. Devant la tactique dilatoire des membres tchécoslovaque et polonais, et surtout devant l'opposition des points de vue, Suisse et Suédois finirent par adresser leur rapport d'évaluation séparé à la MAC, sur quoi Polonais et Tchécoslovaque firent de même. La chose ne s'était plus

produite, pour l'évaluation mensuelle, depuis la période d'octobre 1953 à mars 1954.

Poursuivant une coutume de mes prédécesseurs, je commentai brièvement durant cette discussion les statistiques globales d'évaluation pour les 4 ans écoulés depuis la signature de l'armistice. J'ai relevé spécialement la disparité des annonces des deux côtés en ce qui concerne le remplacement des avions de combat: au Sud, 22'800 unités; au Nord, zéro. Une fois encore, Tchécoslovaque et Polonais sont restés muets à cet égard.

Au moment de mon départ de Panmunjom, il n'apparaissait pas encore clairement comment s'effectueraient les futures évaluations.

De mars à octobre, la MAC ne réunirait trois fois seulement, à fin juin/début juillet. Elle n'avait pas réuni depuis décembre 1953.

Ces trois séances furent directement liées à l'action UEN du 21 juin, date aussi de la première d'entre elles. L'atmosphère dans laquelle elles se sont tenues correspondait à l'animosité réciproque à peine voilée qui existe de part et d'autre.

Le 21 juin, à la 75ème réunion de la MAC depuis la signature de l'AA, le Général Stueberg fit au nom de l'UEN la déclaration déjà mentionnée plus haut (II 4) au sujet de l'article 13 de l'AA.

La réaction du représentant du côté Nord fut une opposition résolue à cette déclaration et l'exigence du respect intégral de l'accord.

La séance du 26 juin fut demandée par le côté Nord dont le représentant reprit et développa les thèmes connus, en concentrant sa contre-attaque contre les "impérialistes et occupants américains", ainsi que la "slique Rhee". Il fit l'éloge du rôle positif de la NSRO.

III. ACTIVITE DE LA COMMISSION MILITAIRE D'ARMISTICE (MAC)

L'accord d'armistice donne à la MAC, institution commune composée des représentants des deux belligérants, pour mission générale de surveiller l'exécution de l'accord et d'en régler les violations par voie de négociation.

Mes prédécesseurs l'ont relevé: depuis l'entrée en vigueur de l'armistice, cette commission n'a guère eu une activité qui puisse être qualifiée de constructive. La "stagnation" qui caractérise jusqu'ici l'affaire de Corée trouve ici aussi son reflet. C'est une remarque qui, malheureusement, vaut aussi pour toute la période couverte par ce rapport.

De mars à octobre, la MAC se réunit trois fois seulement, à fin juin/début juillet. Elle n'avait pas siégé depuis décembre 1956.

Ces trois séances furent directement liées à l'action UNC du 21 juin, date aussi de la première d'entre elles. L'atmosphère dans laquelle elles se sont tenues correspondit à l'animosité réciproque à peine voilée qui existe de part et d'autre.

Le 21 juin, à la 75ème réunion de la MAC depuis la signature de l'AA, le Général Litzenberg fit au nom de l'UNC la déclaration déjà mentionnée plus haut (II d) au sujet de l'article 13 d AA.

La réaction du représentant du côté Nord fut une opposition résolue à cette déclaration et l'exigence du respect intégral de l'accord.

La séance du 26 juin fut demandée par le côté Nord dont le représentant reprit et développa les thèmes connus, en concentrant sa contre-attaque contre les "impérialistes et occupants américains", ainsi que la "clique Rhee". Il fit l'éloge du rôle positif de la NNSC.

IV. LES RELATIONS DES DELÉGATIONS SUISSES

Le représentant de l'UNC confirma sa précédente déclaration. A l'idée d'une nouvelle conférence internationale, mise en avant par son vis-à-vis, il répliqua que les gouvernements participant au commandement des nations unies restent prêts à discuter sur la base des conditions formulées par les nations unies.

La séance du 28 juillet, qui suivit la lettre adressée le 25 juillet par la NNSC à la MAC, ne fut qu'une nouvelle occasion de confirmer de part et d'autre l'opposition diamétrale des vues. L'un des reproches du Général Jung Kook Rok fut que le côté Sud recherchait l'élimination de la NNSC dans un "sinistre dessein".

Le Général Litzenberg reprit à son tour d'anciennes accusations, en particulier celle de la collusion des Tchécoslovaques et Polonais avec le côté Nord pour "saboter" les efforts suisses et suédois à l'époque des inspections et se faire ainsi "complices" de l'introduction au Nord d'armements prohibés par l'AA. Il reprocha au côté Nord d'avoir systématiquement utilisé l'existence de la NNSC pour couvrir, grâce à l'inefficacité des inspections, le renforcement de son potentiel militaire.

Les secrétaires de la MAC se réunissent, eux, plus fréquemment pour traiter des litiges de nature plutôt technique qui surgissent entre les parties à propos, par exemple, des incidents touchant la zone démilitarisée, l'espace aérien, les eaux territoriales, etc. L'atmosphère de ces réunions n'est guère meilleure que celle des séances de la MAC.

IV. LES RELATIONS DES DELEGATIONS NEUTRES

- a. entre elles: au sein de la NNSC
- b. en dehors de la NNSC
- c. avec les parties à l'AA: avec le commandement sino-coréen
- d. avec le commandement des Nations Unies
- e. avec les autorités du pays: au Nord
- f. au Sud
- g. avec les représentants étrangers

a. Les bonnes dispositions affichées par les membres tchécoslovaque et polonais subsistèrent aussi longtemps que l'activité de la NNSC fut de pure forme. Elles n'exigeaient pas grand effort puisque l'occasion ne s'offrait pas de les mettre à l'épreuve.

En revanche, durant les débats ardues de l'été 1957, une certaine évolution se produisit. Tchécoslovaque et Polonais tentèrent d'abord de pallier aux difficultés en recourant au procédé des suspensions de séance. Après avoir fixé leur attitude sans équivoque en début de séance, pour le procès-verbal, ils cherchaient en petit comité à aboutir sinon à une solution au moins à une conclusion qui fut acceptable par tous, dans le but de reprendre le débat sous le signe de l'unanimité, fût-ce au prix d'une volte-face, pourvu que l'explication n'en apparut pas au procès-verbal ou que la transition fût si rapide qu'elle perdit de son évidence. Ainsi la NNSC se soustrayait à l'obligation, prescrite par l'article 45 AA, d'enregistrer au procès-verbal des éléments essentiels de ses débats qui auraient dû y être consignés pour l'information des parties à l'accord. C'est pourquoi, au second exercice de ce genre en juillet, je fis remarquer la chose à mes collègues. En observant que les suspensions de séance pouvaient avoir leur utilité, je relevai qu'elles ne devaient pas servir à soustraire l'objet de nos discussions à l'information de nos mandants. Depuis lors, nous n'eûmes plus de "recess" entre nous. Les suspensions de

séance qui intervinrent par la suite furent celles demandées par des membres qui désiraient consulter leurs collaborateurs ou prendre le temps d'étudier une question avant de poursuivre la discussion.

Une autre caractéristique des procédés utilisés était la tendance à ignorer ou détourner les règles de procédure que la NNSC s'est fixées pour ses débats. Aussitôt que leur application risquait de faire échec au plan, généralement très soigneusement préparé, des membres tchécoslovaque et polonais, tous les prétextes et les arguments les plus étranges étaient invoqués pour tenter de passer outre. Mon collègue suédois et moi en fîmes, à tour de rôle, l'expérience lorsque nous eûmes la présidence de semaine au moment de terminer les discussions qui s'éternisaient sans justification à propos de l'évaluation pour le mois de juin.

En résumé, je dirai que la tactique communiste dans ces délibérations est fonction du but recherché à peu près à n'importe quel prix. Contradictions, volte-faces, postulats, astuces d'argumentation ou de procédure, tous les moyens sont bons pour atteindre l'objectif. S'il est une possibilité de camoufler ces zig-zags pour maintenir une apparence jugée utile, on y recourt sans vergogne. S'il n'est pas possible d'échapper au heurt des thèses, on ne craint pas l'éclat et on y ajoute en discréditant l'opinion ou les mobiles de "l'adversaire".

D'autres aspects sont intéressants à noter. Ainsi la rapidité avec laquelle un calme plat intervient après une "échauffourée". Sans transition, on en revient au mythe de l'entente et de l'harmonie, quitte à reprendre de plus belle à la prochaine difficulté. Ce système de la "douche écossaise", pratiqué avec dextérité, est mis lui aussi au service de la tactique d'ensemble. Je citerai encore une coutume du membre tchécoslovaque. Enclin par tempérament à une certaine vivacité de propos, il nous prenait fréquemment personnellement à partie mon collègue suédois ou moi durant le débat. La séance à peine terminée, il venait nous serrer la main avec chaleur en nous disant que l'attitude qu'il avait dû adopter n'était en rien dirigée contre nous personnellement. Et selon l'humeur il nous

conviait "tout de go" à dîner le même soir.

b. Mon prédécesseur a décrit la tendance évidente des membres tchécoslovaque et polonais à multiplier les invitations et réceptions de toutes sortes pour accréditer l'idée d'une entente parfaite au sein de la NNSC. L'excès de ces relations sociales vise sans doute à détourner l'attention de ce qui se passe au sein de la commission. Pendant la période creuse du printemps les brèves séances de routine illustraient péniblement l'activité minime de la NNSC. Durant l'été, marqué par les nombreuses séances et les longs débats qui suivirent la déclaration UNC du 21 juin, l'inconciliabilité des thèses et parfois la vivacité des propos de certains membres soulignaient assez l'opposition des conceptions et des mobiles. Quelle que fut l'atmosphère du moment, ou la tactique des participants, déjeuners, dîners, excursions ou représentations théâtrales se succédaient à un rythme fatiguant. C'était chaque fois l'occasion de discours reprenant inlassablement le thème de l'harmonie et de l'esprit de coopération, celui du rôle décisif de la NNSC qui "sauvegarde la paix et garantit la réunification future de la Corée".

Il était difficile de se soustraire à cette fébrilité stérile: lorsque rien ne nous divisait au sein de la commission, nous aurions eu mauvaise grâce à refuser; lorsque les esprits étaient tendus par des débats sans issue apparente, c'eût été ajouter inutilement aux désagréments du moment. Grâce à la compréhension de mon collègue suédois, nous avons tenté de freiner un peu ce rythme excessif en ne rendant de temps à autre la politesse que sous forme d'invitation commune suédo-suisse. Elles avaient aussi l'avantage, auquel il fallait bien songer, de ramener nos frais au niveau de nos moyens, la délégation suédoise assumant la grosse part. Le crédit de représentation dont elle dispose est bien plus élevé que le nôtre, souvent insuffisant.

intéressaient. Son intention paraît être de maintenir un climat aussi agréable que possible, même et surtout aux moments difficiles, - mais sans plus.

En résumé, pour avoir toujours été correctes, les relations avec Tchécoslovaques et Polonais n'ont jamais été réellement étroites, car la confiance d'homme à homme fait défaut. Il en fut bien différemment de nos contacts constants avec la délégation suédoise. Personnellement, j'ai eu le privilège d'entretenir des relations très agréables avec mon collègue suédois.

c. Les relations des Tchécoslovaques et Polonais avec le commandement sino-coréen sont empreintes d'une familiarité évidente. Nouvel arrivant, le membre polonais s'adressait au Général Jung Kook Rok en tant que "General Tovaritch", une habitude qu'il laissa tomber devant nous au bout de quelques semaines. Une langue commune, le russe, leur permet de s'entretenir sans intermédiaire.

La collusion est évidente, particulièrement en ce qui touche à la NNSC: réactions simultanées identiques, jusqu'à l'emploi des expressions, tout dénote le travail préparé en commun.

Les relations des Suisses et des Suédois avec le commandement sino-coréen sont aussi fréquentes qu'avec Tchécoslovaques et Polonais. J'entends par là celles avec le Général Jung Kook Rok, Senior Member KPA/CPV-MAC, et les officiers de son état-major, à l'exclusion du commandant chinois toujours représenté par son remplaçant. Elles ne sont pas désagréables, le Général Jung Kook Rok ayant un sens oriental de l'hospitalité la plus large, s'ingéniant à rechercher ce qui peut être plaisant pour ses hôtes, faisant venir des troupes d'opéra, de théâtre ou de music-hall à Kaesong pour leur donner des spectacles souvent de haute tenue, improvisant des excursions dans la campagne environnante. Je dirais même que la personnalité du Général Jung Kook Rok a un certain charme qui fait souhaiter de le connaître mieux. Mais il a le don de se dérober invariablement aux questions qui nous intéresseraient. Son intention paraît être de maintenir un climat aussi agréable que possible, même et surtout aux moments difficiles, - mais sans plus.

Mon collègue suédois, auquel le Général Jung Kook Rok avait laissé entendre qu'il serait heureux de s'entretenir avec un représentant sud-coréen (une expérience déjà faite, sans lendemain, par son prédécesseur), se rendit compte lui aussi que cette attitude de bienveillance ne va pas plus loin: dès qu'il est question d'un problème précis, de fixer p.ex. l'objet d'une telle entrevue, rien ne subsiste. Cela finit par une pirouette ou un bon mot, ou tout simplement on n'en parle plus.

d. Depuis 1956, Tchecoslovaque et Polonais n'ont plus aucun contact direct avec le commandement des Nations Unies.

En ce qui nous concerne, les relations, sans être d'une fréquence comparable à celle de nos contacts avec le côté Nord, ont pourtant été plus naturelles, plus normales, empreintes d'aisance.

Au printemps, il s'agissait tout au plus d'entretiens ou d'invitations de courtoisie, bien que la porte nous fut toujours ouverte si nous désirions une entrevue. A l'époque, le Senior Member UNC-MAC dépendait du haut-commandement à Tokio et n'était guère plus qu'un porte-parole.

Dès l'entrée en fonction du Major Général Litzenberg, et surtout avec le développement de la situation au cours de l'été, ces relations prirent un caractère un peu plus étroit. A partir du 1^{er} juillet, lorsque le siège du commandement des Nations Unies fut transféré de Tokio à Séoul, le Senior Member UNC/MAC assumait simultanément la fonction de conseiller du Commandant en chef pour les questions de l'armistice. De porte-parole, il devenait collaborateur direct, assumant lui-même la responsabilité de son secteur. Les contacts avec lui en furent d'autant plus intéressants pour nous. Il prit toujours le plus grand soin d'éviter jusqu'à l'apparence d'une ingérence dans nos affaires.

e. Tchécoslovaque et Polonais entretiennent des relations suivies avec les autorités nord-coréennes et avec les autorités chinoises. Ils participent régulièrement à la célébration des anniversaires officiels, à Pyongyang et à Pékin.

En avril, le membre tchécoslovaque vint me demander si j'accepterais ou non une invitation chinoise d'aller assister à la célébration du 1^{er} mai à Pékin. Son entremise, que j'appréciai, visait à éviter aux Chinois comme à nous l'embarras d'un refus formel. Je lui exposai que, tout en appréciant l'attention chinoise, je n'avais pas de raison de me rendre à Pékin, étant accrédité uniquement auprès des commandants militaires des deux parties à l'AA. A noter que l'invitation se serait étendue à plusieurs de mes officiers et aurait compris un voyage de deux ou trois semaines en Chine. Mon collègue suédois déclina également, mais pour des motifs différents: il était déjà pris par d'autres engagements. Son attitude s'explique, si l'on sait que les Suédois continuent à se rendre de Panmunjom en Chine pour leurs vacances ou à l'occasion de leur voyage de retour en Suède, - ceci avec l'approbation de Stockholm. Nous évitons nous-mêmes ces voyages, et je m'en suis personnellement félicité.

Je n'ai eu aucun contact avec les autorités de la Corée du Nord. Le seul voyage que j'aie fait au-delà de Kaesong, c.à.d. à Pyongyang, je l'ai fait à titre privé avec le Général Chyle. Mon collègue suédois fut invité à Pyongyang par le Général Jung Kook Rok. Sans l'avoir prévenu, on lui fit rencontrer dans une réception le Ministre des affaires étrangères Nam Il, le Ministre de l'industrie légère, et les représentants des états qui constituent le "corps diplomatique" au Nord.

f. Avec les autorités de la Corée du Sud, Tchécoslovaques et Polonais n'ont aucun contact. Leurs voyages d'arrivée et de retour se font par la Chine et l'URSS.

Pour Suisses et Suédois, la situation s'est légèrement modifiée durant cette période. Au début, le seul Sud-Coréen que nous voyions était le Brigadier Général Ahn, membre de l'UNC/MAC, personnalité sympathique qui nous introduisit auprès de sa parenté à Séoul. A l'occasion de réceptions chez des généraux américains, nous avons rencontré quelques généraux sud-coréens, parfois même le Président Rhee, mais de manière purement formelle et sans la moindre conversation. A fin juillet, nous fûmes invités, mon collègue suédois et moi, avec nos officiers, par le Général Sun Yup Paik, chef de l'EM de l'armée ROK, en son QG à Séoul. Il nous reçut aimablement, en compagnie de plusieurs de ses collègues et du chef EM de la 8ème armée US. Il eut quelques paroles pour nous, mais ce contact n'eut guère de lendemain et me parut plutôt être un geste de courtoisie. Lorsque le Général Ahn prit congé de l'UNC-MAC, il nous invita avec ses collègues à un dîner à Séoul, auquel prirent part le Ministre des affaires étrangères Cho et le Ministre de la défense Kim. Nous n'en avons pas été avertis et fûmes assez surpris des paroles chaleureuses de Monsieur Cho à l'égard de nos pays respectifs et de notre mission.

g. J'ai déjà relevé les contacts que Tchécoslovaques et Polonais entretiennent au Nord. Ils comprennent des relations qui paraissent être assez fréquentes avec les représentants des pays (satellites de l'URSS avant tout) représentés à Pyongyang. Ils n'ont aucun contact direct avec les représentants d'états étrangers dans la Corée du Sud.

Je n'ai eu aucun contact de ce genre au Nord. Ceux que mon collègue suédois a eus ont été "accidentels", lors de son voyage à Pyongyang.

A Séoul, en revanche, nous avons été fréquemment invités par les membres du corps diplomatique, dont plusieurs nous ont aussi rendu visite à Panmunjom.

Canadiens et Australiens entretiennent chacun un officier de liaison auprès d'UNC/MAC. Ils ont rang de Majors et paraissent souvent peu satisfaits de la parcimonie des renseignements qu'ils recueillent non sans peine. Aussi maintiennent-ils un contact assez fréquent avec Suisses et Suédois à Panmunjom. Ils paraissent suivre de très près les travaux de la NNSC, les Canadiens surtout, en raison de l'activité des commissions auxquelles leur pays participe au Vietnam.

J'ai tenu à entretenir un contact régulier avec mes collaborateurs, dont j'ai réellement apprécié le dévouement, la bonne volonté et la valeur. Leur attitude dans les relations avec les autres délégations et avec les représentants des deux parties a été correcte à tous égards.

L'état sanitaire a été satisfaisant. Organisation de camp, installations, équipements, etc., n'appellent pas de remarques particulières. Durant les trois mois les plus chargés de l'état j'ai particulièrement apprécié le bon service de liaison par radio avec Bernes via Eulach.

J'aimerais aussi mentionner les rapports agréables avec l'Ambassade à Tokio qui ne nous a pas ménagé ses bons offices.

La plupart des membres de la délégation suisse sont relativement jeunes. Cela offre sans doute l'avantage qu'ils s'adaptent plus facilement aux conditions de vie locales. D'un autre côté, cela implique des inconvénients sensibles dans les rapports avec l'extérieur, particulièrement avec les représentants des parties, qui sont presque sans exception des officiers d'âge et de grade bien plus élevés que ceux des nôtres. Les différences de rang jouent là incontestablement un certain rôle, du fait que la délégation suisse, parce qu'elle est organisée militairement, et parce qu'elle est presque entièrement composée d'officiers subalternes et de sous-officiers, se trouve en général en désavantage de grade, quelle que soit la fonction ou la personnalité de nos compatriotes. Pour qui l'a vécu, c'est une expérience dont

V. LA DELEGATION SUISSE

L'effectif de la délégation, 13 à 14 membres, n'a guère posé de problèmes. Les questions courantes ont été liquidées au fur et à mesure par correspondance avec le Chef du Personnel de l'Armée et son Adjoint. J'ai vivement apprécié leur souci constant de nous faciliter la tâche et leur compréhension des circonstances un peu particulières de Panmunjom.

J'ai tenu à entretenir un contact régulier avec mes collaborateurs, dont j'ai réellement apprécié le dévouement, la bonne volonté et la valeur. Leur attitude dans les relations avec les autres délégations et avec les représentants des deux parties a été correcte à tous égards.

L'état sanitaire a été satisfaisant. Organisation du camp, installations, équipements, etc., n'appellent pas de remarques particulières. Durant les trois mois les plus chargés de l'été j'ai particulièrement apprécié le bon service de liaison par radio avec Berne via Bülach.

J'aimerais aussi mentionner les rapports agréables avec l'Ambassade à Tokio qui ne nous a pas ménagé ses bons offices.

La plupart des membres de la délégation suisse sont relativement jeunes. Cela offre sans doute l'avantage qu'ils s'adaptent plus facilement aux conditions de vie locales. D'un autre côté, cela implique des inconvénients sensibles dans les rapports avec l'extérieur, particulièrement avec les représentants des parties, qui sont presque sans exception des officiers d'âge et de grade bien plus élevés que ceux des nôtres. Les différences de rang jouent là incontestablement un certain rôle, du fait que la délégation suisse, parce qu'elle est organisée militairement, et parce qu'elle est presque entièrement composée d'officiers subalternes et de sous-officiers, se trouve le plus souvent en désavantage de grade, quelle que soit la fonction ou la personnalité de nos compatriotes. Pour qui l'a vécue, c'est une expérience dont

l'enseignement ne devrait pas être vain au cas où la Suisse serait amenée à participer à d'autres tâches de ce genre. Plusieurs de mes prédécesseurs l'ont déjà relevé.

La question du maintien ou de la réduction de l'effectif était posée, mais non pas résolue, au moment de mon départ. Les événements des étés 1956 et 1957, s'ils ont provoqué un surcroît de travail sur le moment, ont entraîné une diminution de l'activité de la NNSC, je voudrais plutôt dire un "rétrécissement" de son champ d'activité. C'est un sujet qui, étudié sur place, entraîne du même coup l'examen de l'opportunité d'une éventuelle réduction de l'effectif. J'ai eu l'occasion d'aborder cette question en juillet, en soumettant différentes suggestions à Berne. Il fut décidé que mon successeur s'occuperait de ce problème.

Dans mes propositions, j'ai tenu compte en particulier des qualités et capacités qui me paraissent nécessaires dans le choix du remplaçant du membre suisse (Alternate Member) de la NNSC. Le problème n'est pas nouveau et plusieurs de mes prédécesseurs l'ont abordé. J'ai aussi eu l'occasion d'en traiter dans ma correspondance avec le Remplaçant du Chef du Personnel de l'Armée.

VI. REMARQUES FINALES

Il ne fait guère de doute que les dispositions prises en juin 1957 par le commandement des Nations Unies ont ouvert une nouvelle période significative de l'affaire coréenne.

La décision de suspendre formellement l'exécution des dispositions restreignant le remplacement du matériel de guerre et d'ouvrir la porte à l'introduction d'armes modernes en Corée du Sud constitua un acte de "Realpolitik" à grande portée. Il est difficile d'en mesurer les conséquences possibles.

Tandis que les précédents événements, surtout en 1955/56, n'avaient touché que les moyens de contrôle de la NNSC, les mesures intervenues cette année affectent la substance de l'accord: celui-ci a été profondément altéré et il n'en subsiste pas beaucoup plus aujourd'hui que le cessez-le-feu, qui en constitue il est vrai l'élément essentiel.

Même si l'on ne met pas en doute le caractère défensif des mesures prises par l'UNC et même s'il semble que l'UNC ne fasse pas pour le moment plein usage de la liberté d'action qu'il s'est assurée, il n'en reste pas moins que, quantitativement aussi bien que qualitativement, l'introduction d'armes modernes en Corée du Sud sera probablement fonction des hauts et des bas de la guerre froide. Si l'on s'en rapporte aux aspirations à l'unification du pays, si souvent exprimées, il est bien difficile de ne pas songer aux risques d'une course aux armements. L'observateur sur place a donc peine à se défendre de l'impression d'une plus grande insécurité et d'un danger accentué. Il est vrai que si les craintes de l'UNC quant au Nord devaient être justifiées, les mesures prises par lui pour rétablir l'équilibre relatif des potentiels militaires pourraient avoir l'effet préventif recherché.

Les événements de juin ont du même coup affecté sérieusement la NNSC. Ceux des années précédentes avaient déjà reçu

bien des espoirs sur l'efficacité des contrôles. Cette fois, c'est la principale raison d'être de la NNSC (du moins selon la lettre de l'AA, abstraction faite d'autres considérations) qui est en cause.

La stérilité des discussions au niveau de la MAC a contribué au déplacement de controverses qui, au lieu d'être traitées et réglées entre les représentants des signataires, occupent la scène de la NNSC, alourdies encore souvent par l'agressivité des procédés polonais et tchécoslovaques. Propagande et politique viennent prendre la place des sujets normaux de discussion qui ont disparu progressivement avec le démantèlement du mandat de la NNSC. Vue sous cet angle, l'activité de la NNSC dans les circonstances actuelles ne présente plus grand'chose de réellement positif. C'est, à la longue, une préoccupation constante et fréquemment une occasion de douter pour qui y participe.

Ceci dit, la présence de la NNSC peut-elle à elle seule être considérée comme un facteur positif? On est tenté de répondre par l'affirmative.

Avec le temps, plus l'accord d'armistice est vidé de sa substance, plus la seule présence de ses institutions paraît prendre d'importance et retenir l'attention de qui cherche à préserver ce qui en reste, c.à.d. l'élément essentiel: le cessez-le-feu.

Cela ne veut pas dire que la NNSC puisse à elle seule constituer un obstacle à la reprise des hostilités, si l'une des parties s'y déterminait. Les deux côtés ont suffisamment montré qu'ils peuvent maintenir la trêve sans l'aide d'autrui, lorsqu'ils y tiennent vraiment. Les quatre années écoulées depuis la signature de l'armistice en sont une bonne démonstration: parce qu'elles avaient cette volonté, les parties ont su veiller à éviter tout incident risquant de mettre réellement en danger la suspension des hostilités. Et pourtant, le long de la zone démilitarisée où le risque est le plus

grand, ce sont les parties seules, sans intermédiaire, qui assument directement la responsabilité de faire respecter cette exigence de l'accord d'armistice.

La présence de la NNSC me semble bien conserver une signification à elle seule en ce sens que, entre les deux adversaires, elle contribue à diminuer la tension existant entre eux. De savoir qu'il existe une instance à laquelle elles peuvent s'adresser, sans avoir à affronter le choc direct des opinions sur le plan de la MAC, paraît bien jouer encore un certain rôle régulateur pour les parties, même s'il faut admettre que cela n'était pas le véritable rôle auquel l'AA destinait la NNSC.

Le côté Nord continue à souligner qu'il attache du prix à son maintien. Il l'exprime même fréquemment avec une certaine insistance, sans que les raisons de son attitude soient toujours faciles à discerner.

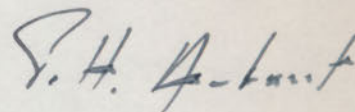
Quant à l'UNC, il a affiché moins d'indifférence vis-à-vis de la NNSC au cours de cet été qu'auparavant. Il lui a même témoigné un intérêt suivi pendant les débats de juin à octobre. Il n'est pas exclu que, ayant déclaré vouloir respecter tout ce que la déclaration du 21 juin laissait subsister de l'AA, il entende montrer que telle reste bien sa volonté.

Ce sont là des éléments qui peuvent avoir leur poids dans l'examen de la question du maintien de la participation suisse à la NNSC.

*

* *

En terminant leur rapport, mes prédécesseurs ont généralement saisi cette occasion d'exprimer leur appréciation de la collaboration des membres de la délégation. Je ferai volontiers de même, ayant eu maintes occasions de m'en féliciter. Il me tient toutefois à coeur de mentionner spécialement ici l'appui et les précieux conseils du Dr. Otto Hagenbüchle, Secrétaire général de la délégation. Sa connaissance du passé de la NNSC, et surtout son jugement réfléchi ainsi que son sens de la responsabilité assumée par la Suisse en participant à cette expérience, en font un collaborateur de premier ordre et de premier plan.



P-H. Aubaret
(Consul Général)

Wellington, le 29 novembre 1957.